

Commune de Créancey

date de dépôt : 17 juillet 2014
demandeur : Monsieur MOUTHIER Michel
pour : la construction d'un abri de jardin
adresse terrain : 11 Le petit Montot lieu-dit
Hameau de PANTHIER, à Créancey (21320)

ARRÊTÉ
de non-opposition avec prescriptions à une déclaration préalable
au nom de la commune de Créancey

Le maire de Créancey,

Vu la déclaration préalable présentée le 17 juillet 2014 par Monsieur MOUTHIER Michel demeurant 11 Le petit Montot lieu-dit Hameau de PANTHIER, Créancey (21320);

Vu l'objet de la déclaration :

- pour la construction d'un abri de jardin
- sur un terrain situé 11 Le petit Montot lieu-dit Hameau de PANTHIER, à Créancey (21320) ;
- pour une surface de plancher créée de 10 m²

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 8 juillet 2004, modifié et révisé le 13 décembre 2012

Considérant que le terrain concerné par le projet est situé en zone UC du plan local d'urbanisme susvisé

ARRÊTE

Article 1

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable sous réserve du respect des prescriptions mentionnées à l'article 2.

Article 2

L'abri de jardin sera obligatoirement implanté à 7 m minimum de la limite nord (parcelle 48) conformément à l'article UC7 du règlement du plan local d'urbanisme

Fait à Créancey, le 28 JUILLET 2014
le maire

Jocelyn CHAPOTOT

